

CONSEIL MUNICIPAL D'AURIBAIL

Compte-rendu sommaire

*Affiché en application de l'article L 2121-17
Du Code Général des Collectivités Territoriales*

Séance du 29 juillet 2019

Date de Convocation du Conseil Municipal : 23 juillet 2019

Présents :

M. MARQUIER Serge, M. SCAPIN Michel, Mme DEJEAN Jacqueline, M. AUBEL Laurent, M. BELLARD Jean-François et M. SAISSET Guy-Joël.

Excusés : Mme BAURES Evelyne, M. LETULLE Frédéric et M. COQUARD Thierry et Mme MARTY Martine.

Secrétaire : Madame DEJEAN Jacqueline

2019-4/1 : Approbation du Projet Educatif De Territoire de la CCBA.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du Projet Educatif Du Territoire de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain Haut-Garonnais. Les PEDT visent à proposer un parcours éducatif cohérent avant, pendant et après l'école, dans le respect des compétences de chacun.

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le Projet Educatif Du Territoire de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain Haut-Garonnais.

2019-4/2 : Choix du bureau de contrôle mission de coordination en matière de Sécurité et Protection de la Santé pour le POOL ROUTIER 2019-2021.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de choisir un bureau de contrôle pour une mission de coordination en matière de Sécurité et Protection de la Santé concernant les travaux de POOL ROUTIER 2019-2021. Une mise en concurrence a été effectuée pour choisir le bureau de contrôle de ce projet. Des différents devis sont proposés.

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Choisisse le devis de l'entreprise individuelle Ingénierie & Maîtrise d'œuvre VRD Luc HORBLIN à VILLATE (31) pour un montant de 1760 € H.T pour la mission de coordination SPS.
- Délègue tout pouvoir au Maire pour faire les démarches nécessaires et signer tous documents.